

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 78 (1990)

Heft: 2

Rubrik: Suisse actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Faible femme ou femme faible ?

Affaire Kopp : le TF tranche ce 16 février. Quelle que soit l'issue de ce jugement, le choc aura été terrible pour les femmes. Mais elles s'en remettront !

Les femmes se sont senties flouées. Elles ont vu se refermer la brèche qu'Elisabeth Kopp semblait avoir ouverte dans les perspectives de carrière politique pour les femmes. D'ailleurs, lorsqu'elle a enfin reconnu avoir commis une faute et présenté publiquement des excuses, elle en a expressément adressé aux femmes.

Toute la population a reçu un choc. L'intérêt manifesté pour le rapport de la Commission d'Enquête Parlementaire (CEP*, 20 000 exemplaires vendus) montre l'importance de ce cas unique.

Le sérieux avec lequel la CEP a rempli son mandat, la volonté de collaboration montrée par nos autorités prouvent que nos institutions restent dignes de confiance.

On a dit et on redira sans doute, que ce qui s'est passé est dû au fait qu'E. Kopp est une femme. Qu'y a-t-il de vrai dans cette affirmation ?

Comment peut-on y répondre pour qu'on ne fasse pas de ce cas un précédent au préjudice des femmes, un obstacle de plus sur la voie de celles qui aspirent à de hautes responsabilités ?

On a cherché à minimiser, sinon occulter la menace, plutôt que de reconnaître l'importance pour un conseiller fédéral d'avoir un conjoint au-dessus de tout soupçon. L'assemblée fédérale a élu Elisabeth Kopp par 124 voix contre 95 à M. Hunziker.

La CEP rend hommage à l'engagement d'Elisabeth Kopp vis-à-vis de sa tâche, à la façon dont elle a dirigé son département. La CEP a cependant attaché une grande importance aux défaillances du Ministère public, qui est rattaché au Département de justice et police. Elle relève également certains éléments qui font penser que la première conseillère fédérale a dû parfois se sentir angoissée, parce que dépassée par la lourdeur de ses tâches ; elle a eu tendance à s'isoler, et de toutes façons il était difficile d'être seule femme au milieu du Conseil fédéral et des hauts fonctionnaires du département. Ce qui explique qu'elle ait plus tard souvent invoqué les jalousies dont elle aurait été l'objet.

C'est là que le fait d'être femme a joué un rôle, et dans ce sens le sentiment d'Elisabeth Kopp d'avoir été une victime n'est pas sans fondement.

Survient le téléphone qu'elle fait à son mari, le 27 octobre 1988, sous le coup de l'émotion, lorsqu'elle apprend que la firme Shakarchi, dont son mari est vice-président, est soupçonnée d'avoir des liens avec la Pizza Connection. Une femme est-elle par définition plus émotive qu'un homme ? Peut-être. Ou une femme ne saurait-elle pas garder un secret ? La Fontaine a déjà répondu à cette deuxième question : et je sais sur ce point nombre d'hommes qui sont femmes.

Mais ce n'est pas le coup de téléphone qu'on reproche à Elisabeth Kopp. C'est ce qui s'est passé ensuite, les mensonges, la tentative de mettre la responsabilité sur le dos de sa collaboratrice personnelle, le refus de démentir les mensonges de son mari et, pendant longtemps, le refus d'ad-

Schadenfreude

Il faut reprendre quelques faits, et tout d'abord les circonstances plutôt exceptionnelles de la jeunesse dorée d'Elisabeth Kopp. On les trouve décrites dans le livre de la journaliste Catherine Duttweiler**, qui est bien documenté, mais, à mon regret, pas exempt d'une certaine Schadenfreude.

Rappelons aussi les circonstances de l'élection. Le candidat au Conseil fédéral « devait », selon une règle non écrite mais bien connue, être radical et Zurichois. Le parti radical zurichois souhaitait, pour des raisons électorales, être le premier à faire entrer une femme au Conseil fédéral et damer ainsi le pion au parti socialiste, encore mal remis de l'échec de la conseillère nationale Uchtenhagen. Cependant, partagé, le parti a, contrairement à son habitude, décidé par 34 voix contre 29 de présenter une double candidature, celle de Bruno Hunziker, président du parti, et celle d'Elisabeth Kopp malgré les rumeurs qui déjà circulaient sur l'intégrité de M. Kopp.



FONDATION DE
L'HERMITAGE

Route du Signal 2
CH-1000 Lausanne 8 Bellevaux

Stèle tombale d'un boxeur,
560 à 550 av. J.-C., Athènes,
Musée de la céramique

LE CORPS ET L'ESPRIT

Trésors de la Grèce antique - Ministère grec de la culture

2 mars - 15 juillet 1990

Ouverture du mardi au dimanche de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Jeudi jusqu'à 22 h.
Visites commentées le mardi à 20 h et le dimanche à 16 h.

mettre sa faute. Elle ne l'a fait que tardivement, le 15 décembre 1989, devant l'évidence des faits, quand elle a reconnu que son comportement lui était devenu alors incompréhensible.

En quoi tout cela serait-il « typiquement féminin », dû à une « nature » féminine, et pas plutôt une faiblesse personnelle de caractère ?

Drame lamentable

Hommes et femmes sont susceptibles des mêmes faiblesses. Personne n'est parfait. Mais on attend davantage d'une femme qui entre dans l'arène – pourquoi ? –, et si elle succombe on est plus sévère pour elle que pour un homme. Il faut dire que les femmes elles-mêmes avaient espéré pouvoir apporter plus d'honnêteté dans la politique – pourquoi ? et n'était-ce qu'un faux espoir ? Le cas Kopp montre malheureusement la difficulté d'échapper aux traquenards de la politique partisane.

Le rapport de la CEP fait le point avec clarté et équité. Il souligne les manquements d'Elisabeth Kopp, il fait des propositions concrètes pour améliorer le fonctionnement du Ministère public de la Confédération, dont l'affaire Kopp a révélé certaines insuffisances.

Le rapport a été longuement discuté aux Chambres et finalement accepté à l'unanimité. Le point final de l'affaire sera mis le 16 février 1990 par le Tribunal fédéral, qui

Elisabeth n'était pas Géraldine

Personnellement je ne crois pas que le cas Elisabeth Kopp va devenir un obstacle pour les femmes qui peuvent et désirent faire une carrière politique. Il est simplement un avertissement aux partis qui désignent les candidat(e)s. Qu'ils choisissent des personnalités qui ont du caractère, qui savent s'imposer par ce qu'elles sont, quel que soit leur état civil. Et si par malheur une candidate est sous l'influence d'un mari avocat d'affaires douteuses, le parti doit trancher, prendre ses responsabilités.

Même si le mari en question souhaite ardemment devenir le conjoint de la future ministre de la justice !

En 1980, Géraldine Ferraro était candidate du parti démocrate à la vice-présidence des USA, désignée par la convention de son parti.

Brillante avocate, 48 ans, mère de 3 enfants, elle fait sa campagne électorale sur le thème : l'Amérique, pays des chances égales pour tous. Son succès est considérable dans les médias du pays tout entier. Alors ses adversaires attaquent son mari, John Zaccaro, promoteur immobilier new-yorkais. L'affaire devient scandale.

« J'étais prête à me battre avec mes poings, disait-elle, mais c'est mon mari qu'on a traîné sur le ring ».

Finalement les démocrates ont perdu les élections et c'est Reagan qui a passé, mais seulement avec 47 % des votes féminins.

Hélas, Elisabeth Kopp n'a rien d'une Géraldine Ferraro. C'est là tout ce que je peux lui reprocher.

Jacqueline Berenstein-Wavre

doit apprécier le caractère pénal de la faute initiale de Mme Kopp, soit la non-observation du secret de fonction.

Il prononcera éventuellement une peine, elle ne peut être qu'insignifiante comparée à la démission qu'Elisabeth Kopp, à son corps défendant, s'est vue finalement contrainte de donner.

Tourmons, nous aussi, la page, mais que

les femmes ne s'entendent pas à l'avenir opposer l'affaire Kopp. Ce drame lamentable est le fait d'une femme, non des femmes.

Perle Bugnion-Secretan

* Rapport de la CEP, 89006 Office Central des Imprimés, 3003 Berne.

** Catherine Duttweiler, *Kopp und Kopp*, Weltwoche Verlag, Zurich.

Aux Eaux-Vives,
avenue de Frontenex 34
 l'agence de la Banque hypothécaire
 du canton de Genève, votre banque cantonale,
 est ouverte également le samedi matin.
 Madame Maria Trunz,
 chef de notre agence et ses collaboratrices
 seront heureuses de vous accueillir.

BCG 

Travail bénévole

Non payé et impayable

L'Alliance de Sociétés Féminines et le Centre de Liaison de Zurich lancent, en vue du 700e anniversaire de la Confédération, dans 4 communes du canton de Zurich, une enquête sur le travail bénévole (Unbezahlt und Unzahlbar). Elle s'adresse aux hommes comme aux femmes, et tout le monde peut y répondre. Le questionnaire comporte 4 volets:

– les deux premiers cherchent à connaître la nature et la quantité de travail bénévole effectué l'année passée ;

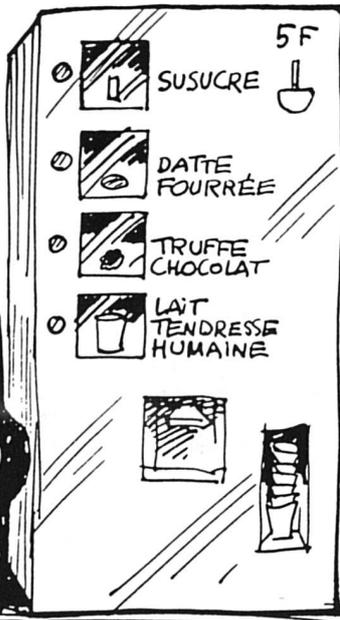


Comme le travail bénévole : ça ne s'achète pas...

– le troisième porte sur les motivations qui ont amené à faire du travail bénévole, sur les efforts qu'il exige et les satisfactions qu'il offre,

– le quatrième s'adresse aux personnes qui n'ont pas fait de travail bénévole: pour quelles raisons, question de principe, obstacles de nature familiale ou professionnelle, etc.

Les réponses resteront anonymes, bien que le questionnaire comporte des indications sur le sexe, l'âge, la formation scolaire et professionnelle.



Bureau de l'Egalité

Premier bilan

Le Bureau fédéral de l'Egalité a pu dresser un bilan positif de sa première année d'activité:

– publication d'une brochure destinée aux entreprises sur la promotion des femmes,

– lancement d'une enquête, confiée à l'Institut de psychologie du travail de l'Université de Berne, sur les critères relatifs à l'évaluation du travail,

– nombreux contacts avec des organisations féminines pour l'examen de problèmes spécifiques à propos des crèches, des classes gardiennes ou de la violence contre les femmes,

– travail général d'information et réponses à de nombreuses demandes émanant de cantons, communes, employeurs, syndicats ou commissions parlementaires,

– collaboration au sein de l'administration fédérale.

Ces activités ont été assurées par 4 femmes, pour 3 postes de travail. Un 4e poste est prévu pour 1990.

Décès

Yvonne Darbre-Garnier

(mlj) – Femme de grand engagement, Yvonne Darbre-Garnier a quitté notre monde le 8 janvier dernier à près de quatre-vingt-dix ans.

Pharmacienne de profession, elle fut d'emblée active dans sa Société d'étudiantes et dans l'Association des femmes universitaires.

Puis, après une douzaine d'années uniquement consacrées à une vie professionnelle à plein temps, au mariage et à

la naissance des enfants, Yvonne Darbre présidera l'Association vaudoise pour la protection de la jeune fille, puis cette même association sur le plan suisse. Elle sera ensuite membre du comité de la SAFFA, puis, successivement, vice-présidente et présidente de la Ligue suisse de femmes catholiques, membre du comité de l'Exposition nationale et du comité œcuménique de la chapelle de l'Exposition, membre du Conseil et du bureau exécutif de l'UMOF (Union mondiale des organisations féminines catholiques) avec représentation à l'ONU et à l'OIT. Yvonne Darbre sera encore, plus tard, entre autres activités, présidente de la commission romande de l'Action de Carême et participera aux travaux de la commission justice et paix, de la Journée mondiale de prière et du Groupe œcuménique romand. Petite de taille, vive et agréable, précise et dynamique et d'une résistance à toute épreuve, Yvonne Darbre restera active pratiquement jusqu'à la fin de sa vie.

En été 1988, la médaille Pro Ecclesia et Pontifice vint à juste titre récompenser cet engagement exemplaire.

Yvonne Darbre aimait à dire : « En tant que chrétienne, je n'ai pas que le devoir de m'occuper du salut de mon âme, je dois aussi aider les autres là où les signes du temps l'exigent ».

conjugale. Le nouveau droit matrimonial veut en effet protéger un conjoint contre les effets d'une dénonciation de bail faite à son insu par l'autre conjoint.

• Le Conseil fédéral, lors de la session des Chambres de déc. 1989, s'est déclaré prêt, à la demande du Conseil des Etats, à remettre sur le métier un projet d'assurance maternité.

• Le Conseil d'Etat de Zurich a nommé Christa Köppel à la tête du bureau de l'égalité, avec entrée en fonction le 1er mars 1990. Elle est historienne et dirige actuellement l'office chargé de développer les études postgrades en matière d'environnement à l'Université de Zurich. Elle est membre du comité de l'Association des assistantes et assistants et y défend la promotion des femmes à l'université. Elle est membre fondatrice et membre du comité de l'association Femmes Féminisme Recherche.

• Le Sénat de l'Université de Zurich a adopté, dans le cadre de son programme de développement pour les années 1990-1995, le principe de créer un poste de chargé-e des questions féminines.

• Une convention collective a été signée fin décembre dans le secteur du travail temporaire entre la Fédération jurassienne des bureaux de placement et la Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie; elle consacre, entre autres, le principe de l'égalité des chances et des salaires entre hommes et femmes.

• La nouvelle convention collective de l'industrie chimique prévoit, entre autres, un allongement de 4 semaines du congé maternité: 4 semaines avant, 12 semaines après l'accouchement.

En bref

• Le Tribunal fédéral a jugé en décembre 1989 que la résiliation du bail d'une demeure familiale n'était valable que si l'avis était adressé séparément aux deux membres de l'union

Pain pour le prochain, Lausanne, cherche Un(e) secrétaire expérimenté(e)

Temps

de travail : 50 % l'après-midi, éventuellement 70 % par la suite.

On demande : – grande expérience dans le travail de secrétariat
– bonnes connaissances de l'allemand
– savoir travailler de façon indépendante et en équipe
– motivation pour le tiers-monde
– traitement de texte.

Entrée en fonction à convenir.

Faire offres de suite à : Secrétariat romand de Pain pour le prochain
Ch. du Bois 3, 1004 Lausanne